



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 novembre 2010

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie l'huissier pour sa présence, sa fidélité et son active collaboration à la réussite logistique de cette séance ainsi que le personnel communal pour la mise en place de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 67 Conseillers et Conseillères.

Il y a 4 excusés (Mesdames Corinne Hug, Catherine Labouchère, Marika Thévenaz et Monsieur Nicolas Lambelet-du-Gay) Une absente (Mme Marie-José Bratcov).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Le président signale que l'enregistreur de la secrétaire est en panne. il demande aux intervenants d'être brefs et précis dans leurs propos et de faire preuve de compréhension lors de l'étude du futur procès-verbal.

Une erreur s'est glissée au point 12 de l'ordre du jour: Motion de M. Amado Ribeiro, il faut lire «Pour une révision du Plan directeur *communal*» et non régional.

Le bureau du Conseil a reçu une motion, cinq postulats et une interpellation.

Motion de Mme Claudine Bovet «Déchetterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification de ses usagers».

Postulat de Mme Isabelle Monney au nom du GdG «Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?»

Postulat de Mme Charlotte Gabriel au nom du Parti socialiste «Mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement».

Postulat de M. Moritz de Hadeln au nom du Parti socialiste «Demandant à la Municipalité de trouver rapidement une solution pour la mise à disposition de bennes à tri pour les matériaux urbains recyclables».

Postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner «Demandant à la Municipalité d'étudier un plan de circulation des deux-roues sur l'axe RC 31, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling»,».

Interpellation de M. Michel Chuffart «Concernant le trafic de camions dans la zone 30 adjacente au nouvel éco-quartier «Communet-Borgeaud» Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Chuffart s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Chuffart répond par l'affirmative.

Postulat de M. Christian Gander «Demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers».

Le président demande aux motionnaires et postulants s'ils désirent développer leurs motions et postulats séance tenante. Les intervenants répondent par l'affirmative.

La motion, les postulats et l'interpellation seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 septembre 2010.
3. Assermentation de 1 Conseiller-ère.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 88** relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare.

Première lecture

7. **Préavis municipal N° 94** relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux d'un passage sous-voies avant 2030!» et nomination d'une Commission.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Michel Chuffart intitulé « En faveur de la réalisation d'un passage sous-voies avant 2030! ».
9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulé « Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac ».
10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee « Transports publics à Gland », et nomination d'une Commission.
11. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sara Petraglio « Demandant la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et personnes âgées », et nomination d'une Commission.
12. Motion de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro intitulée « Pour une révision du Plan directeur communal ».
13. Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée « Pont sur la Promenthouse permettant une liaison piétonne Gland – Prangins évitant Pont Farbel ».
14. Motion de Mme Claudine Bovet «Déchetterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification de ses usagers».
15. Postulat de Mme Isabelle Monney au nom du GdG «Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?»
16. Postulat de Mme Charlotte Gabriel au nom du Parti socialiste « Mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement».
17. Postulat de M. Moritz de Hadeln au nom du Parti socialiste «Demandant à la Municipalité de trouver rapidement une solution pour la mise à disposition de bennes à tri pour les matériaux urbains recyclables».
18. Postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner« Demandant à la Municipalité d'étudier un plan de circulation des deux-roues sur l'axe RC 31, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling»,».
19. Interpellation de M. Michel Chuffart «Concernant le trafic de camions dans la zone 30 adjacente au nouvel éco-quartier «Communet-Borgeaud».
20. Postulat de M. Christian Gander «Demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers».

Divers

21. Divers + Propositions individuelles.

Avec les arrivées de MM. Daniel Richard et Jean-Michel Favez, le nombre de Conseillers présents passe à 69.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2010.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 septembre 2010.

3. Nomination d'une Conseillère

- M. Gander au nom du Parti radical présente Mme Anna Beutler remplaçant M. Alain Pernet, démissionnaire. Mme Beutler habite Gland depuis deux décennies. Elle est l'épouse de M. Heinz Beutler, Conseiller communal depuis de nombreuses années. Elle travaille aux Hôpitaux Universitaires de Genève comme technicienne en analyse biomédicale. Très active dans la commune, elle a été membre du comité "Passeport vacances", a collaboré à la bibliothèque «Les Milles-Feuilles» ainsi qu'au troc des jouets; depuis 20 ans, elle est membre de la Gym Dames. Elle collabore au "Coup de pouce" à Nyon. Mme Beutler a également été guide au musée de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et enseignante à l'Université populaire de Genève. Elle se réjouit de participer aux débats du Conseil et compte s'investir avec beaucoup d'engagement comme elle l'a fait dans toutes les activités précitées.
- Le président invite Mme Beutler à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 70.

4. Communications du bureau

- Le 2 octobre, le bureau a activement participé au Tir de l'Amitié organisé par la Municipalité. L'un des scrutateurs a décroché le challenge dit de "Modeste" en réalisant le maximum de points sans faire de zéro et le président s'est classé 17^e sur plus de 120 concurrents.
- Le 11 octobre a eu lieu l'inauguration du nouveau terrain de football synthétique. A cette occasion, une rencontre amicale opposant représentants du bureau, de la Municipalité et de l'Administration communale aux vétérans du FC Gland s'est déroulée. Score final: 5 à 2.
- Le 29 octobre, le bureau a reçu un courrier de la Municipalité concernant le Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) demandant qu'une commission soit rapidement désignée afin qu'elle puisse déjà consulter la volumineuse documentation relative au préavis qui sera déposé d'ici fin janvier 2011. Le bureau demande aux présidents de groupe de désigner les membres qui vont œuvrer à l'étude de ce préavis afin qu'ils soient présentés lors de la séance du 16 décembre. Une fois désigné, les Conseillers pourront consulter le site Internet du Conseil régional sur lequel se trouve déjà un ensemble de documents.
- Le président rappelle que l'usage du micro est vivement souhaité afin de faciliter le travail de prise de notes de la secrétaire.
- Le dicton du jour: «Mieux vaut rester à la maison et tisser un bon filet que de plonger dans le lac à mains nues pour attraper les mauvais poissons», proverbe chinois.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Personnel communal:** au 31 janvier 2011, départ de M. Olivier Dupuis, employé de voirie et au 30 avril 2011, départ de M. Michel Félix, boursier communal. La Municipalité a décidé de confier le poste de boursier communal à M. Virgil André, actuel aide-comptable. Le passage de témoin aura lieu dans le premier trimestre 2011. Il est convenu que M. Félix boucle les comptes 2010 et que son successeur s'applique de suite avec les opérations 2011. Les recrutements d'un aide-comptable et d'un employé de voirie sont en cours avec entrées en fonction au 1^{er} février 2011. Il est recherché un technicien en génie civil avec entrée en fonction durant le premier trimestre 2011.
- **Naturalisation:** naturalisation accordée aux personnes suivantes:

Selimi	Vlora	Serbie-et-Monténégro
Lherisson Velazquez	Viridiana	Canada
Caralinda	Fabrice	Portugal
Valpaços Nogueira	Mélanie	Portugal
da Silva Pereira	João	Portugal
Pereira Fernandes (épouse)	Emilia da Glória	Portugal
Pereira	Méline (fille)	Portugal
Iseni	Nafije	Kosovo
Iseni	Fatan	Kosovo
Iseni	Florijana	Kosovo
Iseni	Florent	Kosovo
Ademi	Adem	Macédoine
Ademi	Florent	Macédoine
Ademi	Vullnet	Macédoine
Gelmi	Alberto	Italie
Gelmi	Maria Angelo	Italie

- **SPOP:** il est prévu l'achat d'un nouveau véhicule de marque "Opel Combo Van ecoFlex" fonctionnant au gaz naturel.
- **Réseau d'accueil des Toblerones:** a fait parler de lui dans la presse locale par la volonté affichée du syndic de Bassins de quitter le réseau, lequel a démissionné du Comité directeur avec effet au 15 novembre 2010. Ce type de couverture médiatique cache malheureusement l'activité de fourmis réalisée par le réseau. Lors de la séance du 10 novembre, les propos tenus par les syndicats et municipaux démontrent que de nombreuses communes soutiennent le comité en place ainsi que le travail important réalisé par la structure administrative. Les Municipalités des 16 communes ont dévoilé les axes de la nouvelle politique. Le CoDir a décidé de prendre le temps nécessaire pour les tests des nouveaux tarifs. Un préavis sera proposé au Conseil intercommunal pour une validation courant janvier 2011, les représentants du Conseil communal au Conseil intercommunal du RAT prendront position. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a retiré la réponse au postulat de M. Favez initialement agendée au 16 décembre.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** comme appris par la presse, un couple de ressortissants suisses a été assassiné le vendredi 29 octobre 2010 en République Dominicaine. Le Comité de la clinique dentaire itinérante du District de Nyon annonce que l'une des personnes est le Dr Olivier Gunthert, dentiste scolaire de cette institution. Le Comité a été profondément touché par cette disparition tragique et brutale et adresse à sa famille et à ses proches ses sincères condoléances. Depuis la rentrée scolaire, M. Gunthert avait été remplacé par Mme Cabrera, à la satisfaction de tous.

- **Culture:** les travaux concernant le changement d'éclairage au Foyer du théâtre sont terminés. Une exposition des œuvres d'une artiste de Givrins, Mme Grace Boica, se tiendra du 21 novembre au 18 décembre 2010.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** la conférence de presse concernant le budget a eu lieu ce matin 11 novembre. Un excédent des charges de près de Fr. 440'000.-. La marge d'autofinancement est de 3,3 Mio. Le nouveau mode de calcul de la péréquation devrait permettre de gagner 3 points d'impôts. Avec la réduction des dettes, ce sont Fr. 300'000,- d'intérêts gagnés. Il est prévu de créer 3,8 postes de travail dont l'engagement à plein temps de 2 policiers (gendarmes), d'un chargé de communication à mi-temps et un éducateur de proximité à 0,3 temps de travail. Il faut relever la forte augmentation, Fr. 600'000.-, pour la petite enfance et le RAT. Les personnes âgées sont en augmentation. L'augmentation de la population pour 2011 est estimée à 1%. La Municipalité veillera à rester prudente dans ses investissements.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Île de baignade:** l'avant-projet arrive à son terme et doit être validé par la Municipalité. Une rencontre aura lieu prochainement avec le Canton.
- **Plan partiel d'affectation «La Combaz»:** les dernières approbations sont en cours, ensuite envoi pour un examen préalable à l'Etat de vaud.
- **Concours «Piscine»:** la première mouture du programme a intégré les amendements votés par le Conseil. Concours pour début 2011, jugement et exposition avant l'été 2011.
- **Bâtiment «Administration» Grand-Rue:** les travaux sont terminés, une salle de conférence est à disposition des commissions du Conseil.
- **Grand-Champ:** les travaux de réfection du sol de la salle omnisports ont été terminés pendant les vacances scolaires. Il reste quelques finitions concernant le bar dans la partie «Pas perdus».

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes:** le 14 octobre a eu lieu à Montoly une séance d'informations publique relative au remplacement du pont sur la route de Luins. Cette soirée a été un succès de par la fréquentation et l'intérêt montré lors des débats. Les représentants de l'OFROU ont œuvré à la réussite de cette présentation grâce à la qualité de leur exposé, merci à eux.
- Les travaux souterrains sur la route de Begnins sont terminés. Les bordures type «Etat» ainsi que les pavés déterminant le trottoir seront posés d'ici une dizaine de jours et ensuite aura lieu la pose de l'enrobé sur l'espace dédié aux piétons. Compte tenu des conditions cadres nécessaires à la pose du revêtement routier, ce dernier ne pourra pas être réalisé avant mars 2011

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 88 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement de la place de la Gare.

- Les débats reprennent suite à la décision de report de ce préavis le 30 septembre 2010.
- La discussion est ouverte.
- **M. Rohrer:** « Suite au report du préavis N° 88, nous avons tous reçu un document, intitulé "Expertise en vue de la légalisation d'une zone de rencontre". J'ai tout d'abord été surpris par son manque de contenu nouveau et son titre un peu pompeux, et déçu que la Municipalité n'ait pas profité de ce report pour nous présenter des éléments nouveaux ou au moins susceptibles de nous

forger une opinion plus favorable quant à ce préavis. Mais vu que c'est l'unique complément que l'on a bien voulu nous soumettre, je l'ai examiné d'un peu plus près.

Il nous cite en première page trois articles de loi, dont au moins un mérite que l'on s'y attarde.

Il s'agit du premier article cité, extrait de "l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre", qui nous mentionne notamment dans son alinéa f ce qui doit être pris en considération:

"(...) les effets possibles de la mesure projetée sur l'ensemble de la localité ou sur certains de ses quartiers, ainsi que des propositions visant à éviter d'éventuels effets négatifs"

Il a déjà été demandé à la Municipalité qu'elle étudie les effets du report de la circulation de la route de Begnins (6'000 véh/jour) sur la rue de la Combe (actuellement 2'000 véh/jour mais qui risque de passer à 3'000 ou 4'000?), qui va être induite par les aménagements prévus. Aucune ébauche de réponse n'a été donnée jusqu'à présent par la Municipalité. Cette réponse fait pourtant partie des exigences légales minimales du rapport sommaire à présenter pour l'obtention d'une dérogation et pouvoir créer une zone de rencontre.

Mais ce n'est qui m'a le plus interpellé se trouve dans la suite de ce document.

*La deuxième page nous montre une carte extraite du "Plan directeur des mobilités douces", plan qui considère par ailleurs la liaison sous-voies à la hauteur de la gare comme la « **pièce maîtresse** » du réseau piétons/deux-roues.*

Les pages suivantes, nous indiquent les charges et vitesses du trafic actuel (non datées malheureusement...) exigées par l'expertise, et nous montrent des photos qui ne nous apportent pas vraiment d'informations dignes d'être soumises au conseil sur support papier.

La dernière page par contre, où l'on nous montre le projet de passage sous voies prévu à la 2^e étape, me laisse plus que perplexe. À ce sujet, je me permettrai de vous citer des extraits du constat et des propositions du "plan des mobilités douces" évoqué précédemment, au sujet de l'aménagement de la gare:

(Je cite)

"Place de la gare et liaison sous-voies : un nœud stratégique

*Le secteur de la gare, la liaison piétons et vélos de part et d'autre des voies, l'aménagement de la place au nord des voies et son pendant au sud constituent des éléments charnières pour la promotion des déplacements à pied et à vélo dans la commune. **En particulier l'amélioration de la liaison entre le nord et le sud par un nouveau passage sous-voies est le point central et la clé de voûte de la conception d'ensemble.***

Propositions d'intervention pour la place

- Traitement de tout l'espace (nord et sud) en zone de rencontre (20 km/h) avec mixité des usages et priorité piétonne*
- Intégration du projet de la liaison sous voie pour les piétons et deux roues"*

(Fin de citation)

Plus loin dans ce rapport, il est aussi préconisé une largeur de min. 8m pour le passage sous voies. Cette largeur devrait donc aussi être celle des accès.

*Sur cette dernière page donc, nous découvrons le projet de passage sous-voie qui devrait être réalisé dans la deuxième étape. Le projet de cette **pièce maîtresse, point central et clé de voûte de la conception d'ensemble de la mobilité douce glandoise** consiste en une ridicule rampe d'accès d'une largeur d'environ 2,50m par laquelle devront passer piétons (mamans avec poussettes, personnes âgées, et personnes à mobilité réduites qui ne peuvent pas emprunter les escaliers), ainsi que les cyclistes pour une circulation à double sens. Cette rampe condamnera entre autre aussi une quarantaine de place de parc à vélo aménagées lors de la première étape, pour lesquelles une autre solution devra être trouvée et refinancée.*

Ainsi donc ce "magnifique" projet de passage sous voies nous propose d'avoir jusqu'à l'horizon 2040 ou plus, un passage pas plus grand que celui existant depuis bientôt 45 ans !

75 ans sans évolution, est-ce vraiment une vision d'avenir que nous propose ici notre Municipalité?

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, c'est ce que nous aurons si nous acceptons ce préavis. Je pense que cette vision minimaliste des choses n'est simplement pas acceptable. Un projet de passage sous voies digne de ce nom doit **impérativement** être intégré dans la planification de la première étape de l'aménagement global de la gare, et le fait d'être intégrée dans cette planification n'empêchera pas qu'il soit construit lors d'une deuxième phase. Il est*

simplement inimaginable que l'accès à ce passage sous voie reste à des mêmes dimensions pendant 75 ans alors que notre population aura passé de moins de 3'000 habitants à peut-être plus de 15'000 ?

Comprenons nous bien: comme la grande majorité d'entre vous, je veux aussi que l'espace de la gare soit aménagé et ceci le plus rapidement possible. Je ne conteste pas non plus le principe des trois phases d'aménagement proposé par la municipalité. Ce préavis comprend même de nombreuses bonnes propositions d'aménagement.

Mais il empêche, de par sa conception, la mise en place de ce qui est la clé de voûte de la mobilité douce glandoise, un passage sois voies adapté à nos besoins.

Il est donc impératif d'avoir une cohérence entre les différentes phases d'aménagement et surtout entre les phases 1 et 2, avec l'entrée nord du passage sous voies, puisque c'est cet endroit qui pose les plus grands problèmes dans la conception globale de l'aménagement du secteur, sans cela l'entier du pan "mobilité douce" de l'aménagement de la gare n'aurait plus aucun sens.

Le préavis qui nous est soumis ce soir n'est hélas pas abouti et ne présente aucune cohérence dans sa vision d'ensemble. Je propose donc à la Municipalité de retirer ce préavis, d'en reprendre les éléments positifs et de nous le ressoumettre rapidement (c'est-à-dire avant la fin de cette législature) en y ayant intégré une vision réaliste et si possible ambitieuse, de l'intégration de la 2^e phase.

Au cas où la Municipalité ne le retirerait pas, ce que je regretterais, je vous proposerais de refuser ce préavis. Il en va de notre crédibilité de Conseillers de veiller à ce que l'aménagement de ce passage sous voies soit le plus adapté aux besoins de mobilité douce de notre population et de faire abstraction de toute considération électoraliste dans cette difficile décision, sachant qu'il n'est pas facile de refuser un préavis d'une réalisation ardemment désirée par nos concitoyens. Mais il en va ici de l'intérêt général à long terme de nos concitoyens».

- **M. Ph. Martinet:** présente au rétroprojecteur un tableau concernant les priorités en matière d'investissements 2011–2015. Pour lui, mettre plus de 4 Mio, n'est pas une priorité lorsque l'on sait que certains investissements n'y figurent pas et que sur les seuls objets déjà en route et adoptés, le dépassement est de 5 Mio. Cette réflexion ne vise pas à dire que la Municipalité ne maîtrise pas ses projets, il faut établir des priorités et le passage sous-voies n'en est pas une.
- **M. Genoud:** l'exposé de M. Rohrer contient plusieurs erreurs. Le passage indiqué au nord ne sera pas remis en question, il fait partie de la 2^e phase des travaux prévus en 3 phases. L'on ne fait pas un passage ne débouchant sur rien. Les intentions ne doivent pas être prise à la lettre, il faut bien comprendre qu'il y a trois étapes et qu'il faut attendre 7 ans pour avoir quelque chose de bien. Les CFF n'entrent pas en matière maintenant.
- **M. Favez:** attendait des réponses aux questions posées lors du dernier Conseil, dont la garantie de l'Etat concernant le 20km/h.
- **M. Hill:** l'emplacement de la gare fait-il partie de la phase 2 ou 3?
- **M. Genoud:** a la conviction profonde que la zone 20km/h sera avalisée, tout est réuni pour faire de la Place de la gare une zone de rencontre. Il avait été question de déplacer la gare mais on n'en parle plus pour le moment, la gare reste où elle est.
- **M. Waeger:** est interpellé par les images sur le document présentant plusieurs places de gare en Suisse, dont celle de Burgdorf. Les photos ont été prises dans le quartier de cette gare mais n'ont rien à voir avec la Place de la gare à Burgdorf, sauf une montrant une rue à environ 200 m de la dite place.
- **M. Chuffart:** dans l'article paru dans le quotidien «La Côte» du 6 juillet, M. Revaz, porte-parole des CFF, indiquait que les plans concernant l'emplacement des futures voies seraient finalisés d'ici 1 à 2 ans, donc pourquoi se presser?
- **M. Fargeon:** la troisième voie est à l'étude, elle sera présentée plutôt en 2015-2020, puis viendra en 2020-2025 le secteur Renens-Allaman et en 2030 Allaman-Coppet. Ce projet a la volonté de présenter quelque chose de cohérent, il faut faire confiance à la Municipalité.
- **M. Cretegny:** la gare ne bougera pas d'ici 20 à 30 ans. Le sous-voies touche une partie du préavis. Il faut faire confiance au Municipal des Finances et accepter le préavis.

- M. Hill: trouve qu'une dépense de 4 Mio est énorme alors que l'on n'a pas la certitude que le déplacement de la gare aie lieu.
- M. Cretegny: il faut faire cet investissement même si l'on ne sait pas ce qui va se passer pour la 4^e voie. Les discussions actuelles sont contradictoires alors que pendant des années, il a été demandé d'améliorer la Place de la gare, le Conseil avait voté des résolutions pour cela. Si la réalisation devait avoir du retard, l'aménagement de la Place de la gare ne se ferait peut-être pas avant 7 ou 8 ans. Le sous-voies pour le moment n'aboutit à rien sur l'autre côté.
- M. Mawjee: bloquer le préavis à cause du sous-voies n'est pas une bonne solution et reportera la totalité du projet pour de nombreuses années encore. Ce projet est attendu depuis des années. La Municipalité a mené des négociations difficiles avec les CFF et obtenu les accords nécessaires à la 1^{ère} phase, il ne faut pas les remettre en question. Des travaux d'aménagement sont prévus dans ce préavis. Il est souhaité et espéré que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les phases 2 et 3 soient engagées au plus vite et que le passage entre le nord et le sud soit facilité. Les Partis radical et libéral soutiendront le préavis tel que présenté.
- M. Barioni: faire le passage sous-voies simultanément avec l'aménagement reporte le projet de 20 à 30 ans, mais il est possible de faire déjà la partie nord avec le passage sous-voies.
- M. Genoud: tout est possible d'être échafaudé. Le sous-voies a été étudié dans le projet gare nord. Le projet gare sud est en étude et n'arrivera que dans 4 à 5 ans. Il n'est pas encore possible de faire un projet cohérent, il faut aller pas à pas et faire confiance aux 3 phases ainsi qu'aux partenaires que sont les CFF, le Canton et la commune pour éviter d'avoir de mauvaises surprises.
- M. Rohrer: la Municipalité a mal compris la planification du sous-voies et répète que ce sont bien 2,50 m qui sont pris en considération.
- M. Favez: comprend la position des Partis radical et libéral, mais ne partage pas leur conclusion. La situation concernant le 20km/h est toujours la même aujourd'hui. Une rencontre prochaine est prévue avec les Services concernés et il serait logique d'attendre le résultat de l'entrevue. Il propose de renvoyer une deuxième fois la décision en vertu de l'art. 88. S'il devait y avoir votation, il refuserait le préavis.
- M. Hill: c'est une bonne intention que de modérer le trafic.
- M. Ph. Martinet: l'on peut discuter sur la beauté de la Place de la gare et la logique de l'urgence. Lorsque cela changera, 20% des infrastructures seront démolies.
- M. F. Martinet: les aménagements parties Sud ont été votés et acceptés et le confort est nul. Les aménagements des CFF sur les quais sont minimalistes. Les locaux en verre réduisent le passage sur les quais. Il a de la peine à imaginer une zone de rencontre où les Glandois aimeraient se promener. Pour rendre le trafic plus lent, il faut prendre des mesures sur la route et non pas sur toute la zone.
- M. Fargeon: d'après ce qu'il vient d'entendre, les solutions n'apportent rien du tout. Il ne faut pas oublier que lors de l'aménagement Sud, le Conseil a refusé le parking dépose-minute.
- M. Genoud: le projet n'est pas minimaliste, il est fonctionnel. Il y aura en plus: des abris pour les vélos, les deux-roues et les bus. Les CFF ont fait le minimum, mais ils l'on fait. Si la commune ne fait rien, cela lui sera reproché. Reporter le projet comme proposé, l'on en a pour une année.
- M. F. Martinet: pour 4 Mio, l'on peut se poser la question.
- M. Collaud: la Municipalité pense que ce projet est prioritaire et dans le budget, il l'est sous degré priorité une. Il y aura des plus-values mais les moyens de financer le montant sont là.
- M. Hill: peut-on chiffrer le déplacement des bâtiments?
- M. Collaud: le plan d'investissement n'est fait que jusqu'en 2014, il n'est pas possible de donner actuellement des chiffres.

Avec le départ de M. Laurent Bachelard, le nombre de Conseillers présents passe à 69.

- M. Genoud: rappelle les prochaines réunions avec la Commission de validation concernant le 20km/h et pense qu'il faudrait de gros événements pour ne pas y arriver.

- Mme Girod-Baumgartner: n'a pas changé de position depuis le dernier Conseil communal. La majorité pour le report n'était pas si écrasante que cela. Elle souhaite que les membres prennent leurs responsabilités. Le Conseil communal doit prendre une décision et accepter le préavis.
- M. Favez: cite le procès-verbal du 30 septembre où il est dit: «qu'à la majorité de ses membres, il a été décidé de reporter la décision».

Le président relit l'art 88 et soumet au vote le renvoi de la décision au prochain Conseil communal.

Décision

Par 28 oui, 33 non et 7 abstentions signifiées, les Conseillers refusent le renvoi de la décision au Conseil communal du 16 décembre.

- La discussion continue.
- M. Cosandier: la Municipalité ne peut-elle pas retirer son préavis?
- M. Cretegnny: non, le Conseil communal doit voter ce soir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Par 35 oui, 22 non et 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 88 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de construction pour le réaménagement de la Place de la gare, soit:

d'accorder le crédit de Fr. 4'286'020.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;

d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 4'286'020.--.

7. Préavis municipal N° 94 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011 – 2015

- La séance est agendée le 18 novembre 2010 à 20h15. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Cosandier Martial, soc. *Membres*: Waeger Jean-Marc, soc – Bender Jérôme, GdG Chuffart Michel, GdG – Freuler Samuel, GdG – Finini Lino, rad - Peltier Mauricette, lib.
+ la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Michel Chuffart intitulé «En faveur de la réalisation d'un passage sous-voies avant 2030!»

- M. Mayer, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant de refuser la réponse municipale et demande à celle-ci de soumettre un engagement de pré-financement de ce passage sous-voies aux CFF pour sa réalisation dans les plus brefs délais.
- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: il est indispensable de faire pression et de pousser les CFF à garantir le passage sous-voies avant 2030. Il faut se donner les moyens d'intervenir plus haut.
- M. Chuffart: est conscient des problèmes auxquelles la Municipalité est confrontée et qu'un refus de cette réponse montrait que le Conseil communal demandait un passage sous-voies le plus rapidement possible. Les CFF doivent prendre conscience de ce réel problème.

- M. Genoud: la Municipalité va dans le sens du postulat, elle est prête à aller de l'avant et faire du lobbying. Elle transmettra les doléances du Conseil communal ainsi que l'attente de la population glandoise.
- M. Ph. Martinet: il s'agit d'un vote pétitionnaire à l'intention des CFF et le rapport de la Commission, un message à ces derniers.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 34 non, 8 oui et 8 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse la réponse municipale au postulat de M. Michel Chuffart intitulé «En faveur de la réalisation d'un passage sous-voies avant 2030!».

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac».

- Mme Roy, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter la prise en considération de la motion et de l'adresser à la Municipalité avec les objectifs suivants:
Dépôt rapide d'un préavis pour l'aménagement compris entre la plage de la Falaise jusqu'à la parcelle communale N° 933.
Commencer les démarches et présenter un crédit d'étude pour l'aménagement entre la plage de la Falaise et la Dullive.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: est satisfait du rapport de la Commission et constate que le district de Nyon est à la traîne concernant les cheminements piétonniers le long des rives du lac.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité sans avis contraire et ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte la prise en considération de la motion de M. Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac» et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Après une interruption de séance décidée par le président, les débats reprennent.

Avec le départ de M. Hubert Turrettini, le nombre de Conseillers présents passe à 68.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé «Transports publics à Gland».

- La séance est agendée le 17 novembre 2010 à 20h00. S'agissant d'une réponse de la Municipalité en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Chitra Emilie, rad. *Membres*: Chuffart Michel, GdG, - Hug Corinne, GdG, - Roy Arlette, GdG, - de Hadeln Moritz, soc – Petraglio Sara, soc – Mawjee Rasul, lib.
- La discussion est ouverte.
- M. Ph. Martinet: relève que les enfants habitant à 300-400m. de l'école passe le temps à attendre le bus au lieu d'aller à pied à l'école et regrette que l'objectif santé public soit laissé de côté.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sara Petraglio demandant que la mise en service de la communauté tarifaire Mobilis pour les habitant-e-s de la Commune soit assortie de mesures accompagnatrices, notamment pour les écoliers et les personnes âgées.

- La séance est agendée le 17 novembre 2010 à 20h00. S'agissant d'une réponse de la Municipalité en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont: *Premier membre*: Chitra Emilie, rad. *Membres*: Chuffart Michel, GdG, - Hug Corinne, GdG, - Roy Arlette, GdG, – de Hadeln Moritz, soc – Petraglio Sara, soc – Mawjee Rasul, lib.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: il faut promouvoir des abonnements auprès des personnes bénéficiant de l'AVS.
- Le président précise qu'au vu du contenu des postulats de M. Mawjee et de Mme Petraglio traitant de la même thématique, le bureau a décidé que la même Commission rapporterait sur ces objets en faisant, lors de la rédaction du rapport, une distinction dans les chapitres.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Motion de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro «Pour une révision du Plan directeur communal».

Le président passe la parole à M. Amado Ribeiro pour le développement de sa motion.

Le président cite l'art. 73 du règlement communal laissant la possibilité au Conseil communal de:

Renvoyer la motion à une Commission qui sera chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour autant qu'un cinquième des membres le souhaite; ou de:

Prendre la motion en considération immédiatement avec décision d'acceptation ou de refus.

- La discussion est ouverte.
- M. Genoud: le Plan directeur communal actuel a 13 ans, c'est un outil important et très utilisé. Il s'agira d'un gros travail à mettre en œuvre par la nouvelle Municipalité et il encourage à accepter la motion.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte la prise en considération de la motion de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro «Pour une révision du Plan Directeur Communal» et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

13. Interpellation de M. Jean-Marc Waeger concernant le projet «Pont sur la Promenthouse permettant une liaison piétonne Gland – Prangins évitant Pont Farbel».

Le président passe la parole à M. Waeger pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- La Municipalité répondra à la prochaine séance.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Motion de Mme Claudine Bovet «Déchetterie communale de Gland: motion pour la mise en place d'un système d'identification de ses usagers».

Le président passe la parole à Mme Bovet pour le développement de sa motion.

- La discussion est ouverte.

- M. Cretegnny: la procédure est de la compétence de la Municipalité. Mme Bovet peut faire soit une interpellation et obtenir une réponse rapide ou un postulat.
- M. Ph. Martinet: va dans le sens du postulat. Il faut réfléchir à la façon de faire, avoir une réflexion entre les villes au niveau de la région.
- M. Favez: il n'y a pas beaucoup d'importance entre motion et postulat. Il y a un autre postulat déposé sur les déchets demandant une réflexion approfondie sur la gestion des déchets et propose de renvoyer les 2 à une seule Commission.
- M. Fargeon: encourage le Conseil à renvoyer l'objet pour étude.
- Mme Cl. Bovet: est d'accord pour une Commission avec l'autre postulat et maintient sa motion.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération de la motion de Mme Claudine Bovet «Déchetterie communale de Gland: motion pour la mise en place d'un système d'identification de ses usagers» et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

15. Postulat de Mme Isabelle Monney au nom du GdG « Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier? ».

Le président passe la parole à Mme Monney pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Finini: trouve l'idée séduisante et excellente, mais il faudra alors changer les art. 27, 36 al.4 et 59 par voie de motion selon l'art. 126 du règlement du Conseil. Il a un doute concernant le gain économique, gain faible comparé aux prix des appareils et l'argument écologique. 80% du papier vient des pays du Nord. L'énergie grise est difficilement chiffrable.
- Mme Monney: pensait à l'économie et aux documents plus faciles à consulter. Tout règlement peut être changé. Il faut réfléchir aux améliorations possibles. Des classes travaillent déjà avec des tablettes.
- M. Calabrese: il faut accepter le postulat. Il est souhaitable d'avoir à disposition les documents pour se référer aux anciennes décisions prises.
- M. Pittet: l'on trouve des tablettes dès Fr. 600.-, des portables dès Fr. 300.-. Le matériel devient de moins en moins cher. Il faut que le site de la commune soit à jour.
- M. Finini: il faut étudier si économiquement cela est faisable, car dans 80% des cas, les gens impriment quand même les documents. Il rappelle et demande de respecter l'art. 126.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de Mme Isabelle Monney «Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?» et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Postulat de Mme Charlotte Gabriel intitulé «concernant la mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement».

Le président passe la parole à Mme Gabriel pour le développement de son postulat. A la fin de sa lecture, Mme Gabriel précise que la commune de Cossonay vient de décider de donner Fr. 2.- par habitant pour le Sud.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de Mme Charlotte Gabriel «concernant la mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement» et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

17. Postulat de M. Moritz de Hadeln, au nom du Parti socialiste, «demandant à la Municipalité de trouver rapidement une solution pour la mise à disposition de bennes à tri pour les matériaux urbains recyclables».

Le président passe la parole à M. de Hadeln pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de M. Moritz de Hadeln «demandant à la Municipalité de trouver rapidement une solution pour la mise à disposition de bennes à tri pour les matériaux urbains recyclables» et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

18. Postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner «demandant à la Municipalité d'étudier un plan de circulation des deux-roues sur l'axe RC 31 - Avenue du Mont-Blanc, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling» voire jusqu'à la route Suisse».

Le président passe la parole à Mme Girod-Baumgartner pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Ph Martinet: oui pour voir jusqu'à la route de Suisse mais il serait bien de prolonger la réflexion jusqu'au Quartier du Golf.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner «demandant à la Municipalité d'étudier un plan de circulation des deux-roues sur l'axe RC 31 -Avenue du Mont-Blanc, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling» voire jusqu'à la route Suisse» et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

19. Interpellation de M. Michel Chuffart « concernant le trafic de camions dans la zone 30 adjacente au nouvel éco-quartier "Communet-Borgeaud"».

Le président passe la parole à M. Chuffart pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Creteigny: une réponse sera éventuellement donnée lors du prochain Conseil. L'on peut imaginer que d'autres habitants pourraient dire qu'ils ne veulent pas que des camions passent devant chez eux. Que va-t-il se passer si à chaque chantier, il faut interdire des zones aux camions? Il demande de refuser de prendre en considération cette interpellation.
- M. Chuffart: demande à avoir une réponse.
- M. Fargeon: une réponse orale sera apportée lors du prochain Conseil.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Postulat de M. Christian Gander «demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers».

Le président passe la parole à M. Gander pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: soutient le postulat. Il préfère voir le PLR quand ce dernier "chasse" sur les terres du Parti socialiste avec cette proposition plutôt que lorsqu'il "chasse" sur celles de l'UDC. Avec cette idée, il pourrait déposer une initiative au Grand Conseil afin que les élections aient lieu tous les deux ans!
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de M. Christian Gander «demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers» et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

21. Divers + propositions individuelles

- M. Barioni: concernant le remplacement des compteurs d'eau froide, il est dit dans le courrier qu'en cas d'absence le coût du déplacement serait facturé. Existe-t-il une base légale?
- M. Fargeon: répond que lorsque un délai est grand, les gens ne répondent pas. Lorsque le délai est court les gens réagissent plus vite et les rendez-vous sont pris directement et ça marche. A sa connaissance, il n'y a pas eu de facture.
- M. de Hadeln: en novembre 2009, il y avait eu une interpellation concernant les ronds-points mal éclairés et les marquages au sol sur l'avenue du Mont-Blanc, qu'en est-il?
- M. Fargeon: analyses et résultats des mesures d'intensité lumineuse seront communiqués lors du rendez-vous avec la S.E.I.C. le 16 décembre. Quant aux marquages au sol, les interventions ont été faites.
- Mme Favez: rappelle qu'en date du 8 avril 2009, une pétition du Collectif de soutien et de défense des «Sans papiers» de la Côte avait été déposée auprès de la présidente du Conseil. Une Commission avait été nommée en octobre pour décider de la recevabilité de la pétition et le 12 novembre 2009, le Conseil communal avait accepté la prise en considération de la pétition avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de réponse, qu'en est-il?
- M. Cretegny: reconnaît que la Municipalité n'a pas travaillé sur le sujet, les éléments seront repris.
- M. Waeger: *«depuis environ le début du mois, des affiches UDC, demandant l'acceptation de leur initiative sur le renvoi des étrangers criminels, ont fait leur apparition dans les rues de Gland. La discussion est toujours possible sur le contenu de cette initiative, par contre les affiches ont atteint un degré de plus dans le mépris et l'humiliation de tout un groupe de citoyen, qui, je le ferais remarquer, payent leurs impôts et leurs redevances comme tout le monde. Qu'est-ce que peut penser Monsieur Ivan S, de nationalité Suisse ou étrangère, se voyant se faire traiter de violeur? Qu'est-ce que l'UDC, qui se prétend être un parti qui respecte la démocratie, peut-elle encore inventer pour leur prochaine campagne et comment explique-t-elle son mépris envers une bonne partie des citoyens? Leur dernière campagne d'affichage (initiative sur l'interdiction des minarets) m'avait déjà provoqué la nausée. La Municipalité avait alors décidé de ne rien*

entreprendre contre ces affiches, soit! Mais jusqu'où laissera-t-on aller l'UDC? Est-ce qu'une telle incitation à la haine peut-elle laisser indifférente ou est-ce que cette affiche est même

juridiquement attaquable? En tout cas, je condamne fermement, au nom du Parti socialiste de Gland, ce genre de dérapage politique et invite la Municipalité à revoir sa politique d'affichage».

- M. Hill: regrette que cette année, 3 séances ont été annulées au Conseil intercommunal du Conseil régional.
- M. Cretegnny: ces annulations sont dues en partie à des problèmes de délais ce qui aurait pu par la suite avoir pour conséquence des procédures.
- M. Pittet: s'inquiète que l'on ne voie pas les pots rouges à la Rue du Borgeaud à la hauteur de la Coop et avec les automobilistes forçant le passage cela est dangereux. Il demande que des améliorations soient entreprises rapidement.
- M. Genoud: est attentif au problème. Les bandes rétro-réfléchissantes ont été posées sur la partie oblique des pots. Des autres bandes seront posées horizontalement et il sera procédé à des marquages au sol sur la gauche.
- M. Chuffart: il était prévu un état des lieux de la zone 30km/h dans les 12 mois après sa mise en vigueur, rien n'a été fait. La Municipalité, dans sa réponse adressée aux pétitionnaires contre l'extension de la zone 30, annonçait une séance publique avec débat dans le courant du troisième trimestre de cette année. Celui-ci n'a toujours pas eu lieu.
- M. Genoud: la validation et l'analyse définitive sont en cours. La Municipalité n'est pas maître du planning, la gendarmerie doit faire les contrôles de vitesse. Le débat public organisé par la Municipalité est toujours prévu.
- Mme Kulling: demande de rafraîchir le panneau "Administration" angle Avenue du Mont-Blanc – Grand-Rue et, à la sortie de la déchetterie débouchant sur la Rue de l'Etraz, de poser un miroir.
- M. Fargeon: prend note de ces demandes et les étudiera.
- M. Rohrer: remet des fleurs et félicite Mme Golaz pour la naissance d'une petite Lucie le 4 octobre.
- Mme Golaz: touchée, remercie pour cette attention.
- M. Vallat: informe que l'exploration de la géothermie sur 5 sites sur la Côte avance et que des décisions seront prises d'ici la fin du printemps 2011 pour la suite à donner au projet, notamment le choix le nom du site prioritaire qui servira de pilote pour d'autres sites.

M. Hubert Turrettini a remis sa lettre de démission du Conseil communal pour le 12 novembre au président, ce dernier en donne lecture.

M. Pittet: pense qu'il y a un problème de gestion du Conseil communal, car depuis quelques temps les débats finissent toujours tard, aux environs de 23h45.

Le président souhaite que chacun prenne conscience de ce problème.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance tout en rappelant que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 16 décembre 2010 à 19 heures et que dès l'année 2011, les séances du Conseil communal débiteront à 19h30.

La séance est levée. Il est 23h47.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Patrick Vallat

Mireille Tacheron

Annexes:

Motion de Mme Claudine Bovet «Déchetterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification de ses usagers».

Postulat de Mme Isabelle Monney au nom du GdG «Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?»

Postulat de Mme Charlotte Gabriel au nom du Parti socialiste « Mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement».

Postulat de M. Moritz de Hadeln au nom du Parti socialiste «Demandant à la Municipalité de trouver rapidement une solution pour la mise à disposition de bennes à tri pour les matériaux urbains recyclables».

Postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner« Demandant à la Municipalité d'étudier un plan de circulation des deux-roues sur l'axe RC 31, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling»,».

Interpellation de M. Michel Chuffart «Concernant le trafic de camions dans la zone 30 adjacente au nouvel éco-quartier «Communet-Borgeaud».

Postulat de M. Christian Gander «Demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers».